



Le 1<sup>er</sup> février 2013

## **Réunion d'information et de concertation sur le Doubs Franco-Suisse 1<sup>er</sup> février 2013**

---

A la demande du Préfet de Région, Préfet du Doubs, le Sous-Préfet de Montbéliard a tenu ce jour à la sous-préfecture une réunion d'information et de concertation sur le Doubs Franco-Suisse avec des élus (parlementaires, maires et conseillers généraux), des représentants des pêcheurs, des gestionnaires des barrages, des services et des administrations concernés.

Il s'agissait en particulier de revenir sur les phénomènes de mortalités piscicoles constatées au mois de janvier 2013 mais aussi sur les actions déjà engagées en termes de gouvernance et de gestion en faveur des milieux aquatiques. La réunion a également permis d'aborder les mesures qui restent à prendre pour renforcer le dispositif existant, sur la base des constats établis.

### - La situation constatée en janvier 2013 est inacceptable

A plusieurs reprises au cours du mois écoulé, les pêcheurs ont constaté des mortalités de poissons importantes, imputables à de fortes variations de débit du Doubs provoquées par les éclusées des barrages. Ils s'estiment d'autant plus déçus que des mesures d'amélioration de la gestion des ouvrages hydrauliques avaient été récemment annoncées.

Plusieurs facteurs semblent s'être combinés au cours du mois. D'une part, les mortalités ont principalement été constatées au cours des week-ends, périodes où le barrage du Chatelot (situé en amont de la chaîne d'ouvrage) ne turbine pas mais stocke l'eau du Doubs. Un débit minimum est alors maintenu, il oblige l'ouvrage du Refrain, en aval, à ralentir son activité pour ne pas vider complètement sa propre retenue (Biaufond), ce qui provoquerait sinon localement d'autres mortalités de poissons. Les baisses de débit occasionnées dans la rivière sont à l'origine de la mise au sec des poissons. Le phénomène a été accentué ce mois par le fait que l'on sortait d'une période de forts débits consécutifs aux crues qui avait obligé les poissons de petite taille à se réfugier sur les bords de la rivière. La baisse du niveau de l'eau aura eu un impact d'autant plus fort sur ces populations de poissons.

.../...

Il a été clairement indiqué aux gestionnaires que ces mortalités de poissons ne sont pas acceptables ; il importe absolument de rechercher des solutions pour les éviter. Plusieurs démarches d'amélioration ont été entreprises ces dernières années, depuis l'augmentation des débits minimum relâchés au pied de chacun des barrages, à la modification des augmentations et baisses des débits créés par les éclusées. La dernière évolution récemment mise en œuvre consiste à mieux faire fonctionner les barrages ensemble afin que l'ouvrage aval corrige les modifications de débit créées par l'ouvrage amont. Ceci est désormais opérationnel pour les débits modestes du Doubs mesurés aux Brenets (de 4 à 6-7 m<sup>3</sup>/s, débits qui s'observeraient selon les exploitants environ pendant la moitié de l'année). Notons que ces régimes n'ont été que très rarement obtenus en janvier 2013, le Doubs étant le plus fréquemment en crue.

- Le plan d'actions d'amélioration de la gestion doit s'élargir

Sans remettre en cause cette mesure que l'on veut tester sur les premiers mois de 2013, la réunion a permis d'identifier en commun, entre toutes les parties prenantes, plusieurs pistes d'amélioration :

- travail sur la gestion des ouvrages le week-end,
- accompagnement de fin de crue,
- augmentation des débits de base pour limiter l'impact,
- amélioration des modalités de démodulation,
- définir des fins d'éclusées plus progressives,
- perspective d'une réunion d'information plus large, co-organisée par les autorités françaises et suisses.

Les évolutions de ces règles de gestion ont vocation à constituer un nouveau règlement d'eau commun aux trois ouvrages, applicable pour début 2014 (l'actuel, obsolète, date de 1969).

**Contacts :**

- Jacques TRONCY – Sous-préfet de Montbéliard – tél. : 03.81.90.66.01
- Patrick SEAC'H – Directeur Adjoint de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
(service communication : Patricia DROZ – tél. : 03.81.21.67.18)
- Cyril GAUDOT - Direction départementale des Territoires – tél. : 03.81.65.62.75